

A la conférence de Paris, toutes les parties se sont entendues sur la participation des Nations Unies, laquelle a pris la forme d'une mission d'enquête technique envoyée au Cambodge. Les participants à la conférence ont de plus accompli des progrès considérables au chapitre de l'élaboration d'un mécanisme international de contrôle et de la mise au point des tâches complexes qui devront être abordées dans le cadre d'un tel mécanisme. Le Canada a coprésidé le comité en question avec l'Inde et le Parlement peut être fier des compétences et de l'efficacité des membres de la délégation du Canada. Ce premier comité a produit un accord qui pourrait bien ouvrir la voie à des progrès additionnels.

Il se peut que la conférence de Paris reprenne, et le Canada ainsi que d'autres pays seront peut-être appelés à participer à des activités de maintien de la paix et de transition menées sous l'égide des Nations Unies. Il faudrait faire en sorte que toute initiative de maintien de la paix de l'ONU au Cambodge ait de bonnes chances de succès et soit conçue de façon raisonnable et réaliste. Il est tout aussi important que les participants possibles soient suffisamment prêts. Des fonctionnaires de mon ministère et du ministère de la Défense nationale examinent actuellement, dans le cadre de ce processus, les récentes expériences du Canada en Namibie et ailleurs. Les leçons qui en découlent peuvent servir à améliorer la planification et l'organisation d'autres opérations de maintien de la paix, par exemple au Cambodge. La collecte, l'échange et l'analyse de renseignements avec ceux qui participent actuellement ou pourraient participer à de telles opérations, et avec l'ONU elle-même, ne peuvent que renforcer l'efficacité des Nations Unies et sa réputation en tant que pacificateur.

En octobre, j'ai dépêché en Indochine, sous la direction de l'ambassadeur Alan Sullivan, qui a été à la tête de notre délégation pendant presque toute la conférence de Paris, une mission ayant pour mandat de sonder le terrain et de favoriser la reprise des négociations. L'importance d'un rôle de premier plan pour les Nations Unies dans tout règlement a été l'un des principaux messages communiqués par l'ambassadeur Sullivan aux autorités de Hanoi et de Phnom Penh.

En novembre, le gouvernement de l'Australie a proposé la mise en place d'une administration intérimaire des Nations Unies au Cambodge. Le Canada appuie sans réserve cette proposition, car elle a le mérite d'éviter le problème du partage du pouvoir entre les parties Cambodgiennes, en confiant aux Nations Unies la responsabilité d'administrer le pays pendant la période pré-électorale.

Tout comme le règlement auquel on est récemment parvenu en Namibie, grâce aux Nations Unies, la proposition Australienne garantirait effectivement qu'aucune partie Cambodgienne ne conserverait ou n'acquerrait suffisamment de pouvoir politique pour perturber le processus devant mener à des élections libres et justes. Il s'agit, à l'heure actuelle, de la proposition la plus souple et la plus raisonnable qui soit. Elle a été bien accueillie par toutes les principales parties au conflit, à l'exception des Khmers Rouges. En fait, il est de plus en plus évident qu'il y a des divergences de vues entre les Khmers Rouges et leurs deux partenaires non-communistes de la coalition.